

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 8 décembre 2021

[REDACTED]

**OBJET : Précisions à la réponse du 19 novembre 2021 – Demande d'accès aux documents - N/Réf. (dossier) : 6410/2021-110**

[REDACTED]

La présente est en réponse aux questions que vous nous avez soumises le 22 novembre dernier à la suite de notre réponse à votre demande d'accès « à la méthodologie détaillée utilisée pour calculer le "risque par rapport à une personne vaccinée deux doses" publié quotidiennement, particulièrement pour les hospitalisations » et « le détail du calcul incluant les "normalisations et ajustements" utilisés ».

Outre le document déjà transmis, nous vous confirmons que l'Institut ne détient aucun autre document visé par votre demande.

En ce qui concerne vos questions :

1. Est-ce que d'autres ajustements ou normalisations sont faits sur les données brutes?

Réponse : Oui, mais nous ne détenons pas de document puisqu'il s'agit d'échanges verbaux qui ont mené à l'élaboration d'un algorithme (programmation dans le système) par l'équipe responsable au ministère de la Santé et des Services sociaux.

2. Est-ce que la population en centre de soins longue durée est incluse dans ce calcul?

Réponse : Oui, car il n'y a pas assez de différence pour les retirer.

3. Finalement, est-ce que des ajustements sont aussi faits dû à la réalité que la population non vaccinée est beaucoup plus testée que l'inverse, ce qui influence évidemment le nombre de cas et son ratio?

Réponse : Le dépistage n'a pas d'impact sur le risque d'acquisition, il a un impact sur le risque de transmission.

...2

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]  
**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. – Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2021-8133